Train touristique du Var

Nous vous informons que, pour septembre et jusqu'au 14 octobre, le train circulera, chaque samedi et dimanche, sur réservation, selon les horaires suivants (durée du trajet aller/retour environ 2 heures):



MATIN

Départ de Carnoules à 9 H 30 - Arrêt à Ste-Anastasie à 9 H 45 - Arrivée à Brignoles 10 H 30

Départ de Brignoles à 11 H 00- Arrêt à Ste-Anastasie à 11 H 30 - Arrivée à Carnoules à 12 H

APRES-MIDI

Départ de Carnoules à 15 H 00 - Arrêt à Ste-Anastasie à 15 H 15 - Arrivée à Brignoles 16 H 00

Départ de Brignoles à 16 H 30 – Arrêt à Ste-Anastasie à 17 H 00 - Arrivée à Carnoules à 17 H

Les prix demandés sont les suivants : Aller/Retour:

Adultes: 45 F.

Enfants de 5 à 14 ans : 35 F

Groupes (à partir de 30 pers.): 40 F.

Il est par ailleurs possible de demander un train spécial

(groupes, associations...) pour la somme globale de 2 500 F. (maximum 64 personnes). Après l'hiver, l'activité du train touristique reprendra vers Pâques. Des informations seront données en temps voulu. Pour réservation ou renseignement tél. au 04.94.60.89.33.

Invitation à la valse... ou Leçons de danse de salon

Des cours de danse de salon (toutes danses et particulièrement ROCK) ont pu être prévus, à la demande de nombreuses personnes.

Îls seront dispensés chaque lundi à 19 H. à compter du 1er octobre, dans les locaux de l'ancienne école primaire, et assurés alternativement par Geneviève et Jean-François, professeurs de l'Académie de danse de France.

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser à M. et Mme JACQUOT (tél. : 04.94.72.29.81) ou en mairie (Mme LAURENT).

Le calendrier du mois

Samedi 29 Septembre: Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente

Vendredi 5 Octobre : A.P.E.S.A. Réunion à 18 H Salle Polyvalente

Mercredi 10 Octobre : École de Rugby Réunion à 18 H Salle Polyvalente

Samedi 13 Octobre: Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente

Dimanche 14 Octobre: Secours Populaire Castagnade à partir de 15 H Salle Polyvalente

Mardi 16 Octobre : Réunion d'information sur l'Euro à 14 H 30 salle de l'ancienne mairie

Vendredi 26 Octobre: Assemblée Générale de la Fédération Maginot (Après-midi) salle polyvalente

Ecole de musique

Guitare:

Les cours reprendront, comme l'an dernier chaque samedi. Pour tout renseignement, tél. au professeur, Laurence BIEGNON (06.64.29.22.34) ou s'adresser directement à Laurence le samedi après-midi, avant 17 H (locaux de l'ancienne mairie).

Les personnes intéressées par des cours de piano sont priées de se faire connaître en mairie (Mme Marie LAURENT).

Petites annonces

- A vendre 4 convecteurs électriques, blouson Quicksilver 12/14 ans **2**: 04.98.05.21.21
- A toute vapeur! Repassage de tout votre linge à mon domicile. Prix au Kg. 22:04.94.72.22.64

Le carnet de Ste-Anastasie

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Lucas QUINTON, né le 10 septembre et Romain GIANNINI né le 17 septembre.

Nous présentons à leurs parents toutes nos félicitations.

Mariage

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage de Monsieur Régis MAINGUY et de Mademoiselle Sandrine CHATRE, célébré le 08 septembre dernier. Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

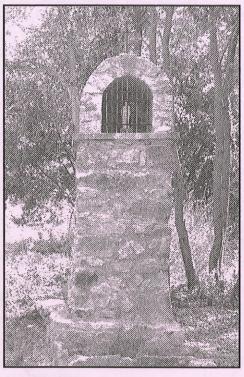
Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Hélène GLORIEUX née LAMARCO survenu le 26 août dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Remerciements

Madame Josiane GAEREMINCK et sa famille remercient toutes les personnes qui par leur message, leur présence et envois de fleurs, leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de sa maman Madame Hélène GLORIEUX.

Sainte-Anastasie





Bulletin Municipal

SEPTEMBRE 2001

n°137

Vers Saint-Quinis...

Le mot du maire

Bien que Sainte-Anastasie ne soit pas un haut-lieu de la délinquance, nous y subissons de temps à autre quelques montées de fièvre.

Ces brèves mais périodiques séries de délits touchent fort heureusement davantage les biens que les personnes ; ils sont souvent assimilables à des actes de rôdeurs.

Dans ces conditions, souvent sans le moindre témoignage, il est très difficile pour la gendarmerie nationale d'en identifier les auteurs.

Pourtant, dans la plupart des cas, ces actes délictueux ont bien eu des témoins qui, peut-être par crainte, n'ont dévoilé leur observation que beaucoup trop tard.

Or, sans tomber dans une méprisable délation, chacun pourrait simplement contribuer à une sécurité publique par ailleurs tant convoitée et réclamée à cor et à cri.

Dans le passé, les quelques affaires rapidement élucidées ne l'ont pas été autrement et ont valu à quelques malfaiteurs de se retrouver rapidement à l'ombre.

Aussi, au-delà de l'action propre aux forces de l'ordre et à la justice –et sans envisager les milices prônées par certains- sachons peut être ne pas nous contenir dans une défense trop passive... A nous de faire nôtre la galéjade de l'un de nos grands hommes qui-il n'y a pas si longtemps –sans craindre le ridicule- recommandait la « tolérance O »... à la Française bien sûr!

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

2 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 12 et 26 OCTOBRE en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 4 OCTOBRE 2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission: assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél: 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : Standard: 04.94.07.08.08

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le 29 OCTOBRE 2001

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages : JEUDI 25 OCTOBRE 2001

Provence Outillage

L'après-midi

MERCREDI 31 OCTOBRE 2001

Outillage de St Etienne

de 14 H à 15 H 30

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :

> MARDI 23 OCTOBRE 2001 de 14 H 00 à 15 H.

POLICE MUNICIPALE NOUVEAU NUMERO de la Police Municipale 06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de nonréponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel: 04.94.37.30.50. puis numéro donné par le répondeur

SERVICE DE GARDE **DES MEDECINS**

Le 07 Oct.	Dr BLAYA04.98.01.8	1.35
Le 14 Oct.	Dr BRAUN 04.94.33.2	2.04
Le 21 Oct.	Dr FAURE04.94.78.3	3.81
Le 28 Oct.	Dr CHRESTIAN 04.94.69.7	8.75
	Dr SALAUN 04.98.05.2	

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult **2**: 04.94.04.89.33

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil: 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1er Adjoint (urbanisme) :

04.94.69.64.45 -Mme Laurent 2^{ème} Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47

-Service cantine : Nouveau numéro 04.94.69.64.10

Ateliers Théâtre

Les Ateliers Théâtre de Ste-Anastasie, dirigés par Jean-Pierre SAUVET, reprendront le mardi 25 septembre à 20 H 30.

Pour tout renseignement téléphoner au 04.94.72.23.82 (siège de l'Association Vouloir).

Section Volley Ball

Bilan de fin de saison

Seniors: 6^{ème} du championnat.

Finalistes de la coupe du Var, défaite

contre Toulon

Très bonne saison, félicitations aux

entraîneurs et joueurs.

Enfants: Sous la conduite de Aimé WICKER les jeunes continuent de progresser normalement, merci à Aimé pour sa persévérance.

Renouvellement du bureau

Président : Bernard SCLAFANI Vice-Président : François CUISSARD

Trésorière: Pascale MELA

Trésorier Adjoint : Robert LESSOU Secrétaire : Jérôme SCLAFANI

Secrétaire Adjoint : Marc BOGNAUD

Relation public Aimé WICKER 04.94.72.25.20

Perspective 2002

Championnat UFOLEP seniors: en attente manque de joueurs pour un engagement représentatif. Loisirs: La saison dure toute l'année.

Enfants : Un effort de recrutement doit être fait. Cotisations: Seniors certificat médical, 100 F. pour l'année + la licence si engagement en championnat Enfants de 7 à 16 ans : 50 F. pour

l'année, certificat médical + autorisation parentale. Entraînements : Seniors mercredi de 19H30 à 20H30 Enfants à définir

Inscriptions le mercredi salle polyvalente à 19H30 ou téléphoner à Monsieur Aimé WICKER au 04.94.72.25.20.

M. LESSOU, après 16 ans de bons et loyaux services au sein du club en tant que trésorier, prend un peu de recul, mais reste néanmoins au club. Merci, Robert!

Lancez-vous, rejoignez-nous.

Le Bureau

L'A.P.E.S.A.

Vous invite à un apéritif le VENDREDI 5 OCTOBRE 2001 à 18 H. salle polyvalente.

En ce début d'année, l'A.P.E.S.A. tient à se présenter aux nouveaux parents et à rappeler aux anciens qu'elle a toujours besoin de leur soutien pour mener à bien toutes les actions.

À cette occasion, vous pourrez participer à l'élection du nouveau bureau, et, si vous le souhaitez, en faire partie.

Qu'est ce que l'A.P.E.S.A.?

C'est une association à but non lucratif, locale et indépendante, dont les préoccupations sont l'intérêt et le bien-être de nos enfants.

Nos ressources:

L'A.P.E.S.A. ne vit que des montants des cotisations et des revenus des manifestations qu'elle organise (kermesse, tombola...).

Les fonds recueillis sont redistribués en faveur de nos enfants et utilisés selon leurs besoins: participation classe découverte, achats jeux pour les maternelles, matériel informatique pour les primaires...).

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

Pour nous rejoindre: X.....

A.P.E.S.A. BULLETIN D'ADHESION (COTISATION: 50 F. PAR FAMILLE)

Nom:

Nom, Prénom de votre (vos) enfants(s):

Classe fréquentée :

La vie village



Collecte de bouchons

Mme Monique (Boulangerie) nous signale qu'elle participe à cette collecte et reçoit donc tous les

bouchons en plastique que l'on peut lui apporter (voir notre article paru dans le bulletin communal de juillet/août 2001).

Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le : **SAMEDI 29 SEPTEMBRE**



A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

Au Programme:

LA PLANETE DES SINGES

1754ème Section des Médaillés militaires de Ste-Anastasie-Forcalqueiret

Vous êtes Médaillé Militaire, Ancien Combattant, Ancien Militaire ou tout simplement sympathisant et vous ne faites encore pas partie d'une Section ou Association.

Notre Bureau se fera un honneur de vous recevoir pour tous renseignements et surtout pour mieux nous connaître :

Ancienne MAIRIE Place de la République à FORCALQUEIRET le Lundi et le Jeudi de chaque mois. de 14 h OO à 17 h OO (vous pouvez également, si ces jours ne vous

conviennent pas, prendre un rendez-vous en appelant M. DASSONVILLE:

2 04 94 86 73 10)

La 1754° section des MEDAILLES MILITAIRES organise : 1°) <u>Une sortie à l'E.A.A.L.A.T. LE 18</u> <u>Octobre 2001</u>

Cette sortie se fera en Car Seulement, car celui-ci servira pour nos déplacements sur la Base. Journée avec repas de midi au Mess.

2°) Un séjour au SUD-TYROL du Vendredi 28 Juin au 03 Juillet 2002

Si nous vous en parlons déjà, c'est qu'il nous faut réserver un hôtel avant Janvier 2002. La région de BRUNECK-BRUNICO, ville jumelée avec BRIGNOLES est très touristique et accueillante. Elle se situe dans le HAUT ADIGE (Italie du Nord à 800 km de chez nous). En plus, il existe à 4 km de Bruneck-Brunico, un petit cimetière ou reposent depuis 1809 9 soldats de l'Armée de Napoléon, tués lors de la campagne de Russie. Nous nous faisons un honneur d'y faire dire une messe le dimanche matin ou assistent : les habitants du village qui entretiennent ce lieu comme au premier jour, les Anciens Tyroliens et les Vétérans qui nous y entourent avec leurs étendards et la musique locale. C'est la région des « Dolomites » ou il y a de belles ballades à faire, et les hôtels accueillants.

C'est ouvert à tout le monde, si vous souhaitez participer renseignez-vous; téléphonez au 04 94 86 73 10 (avec répondeur) M DASSONVILLE. Vous pouvez aussi nous rencontrer à notre permanence.

Taïso

Les cours de Taïso ont repris depuis le début du mois de septembre.

Horaires: Mardi, Mercredi et vendredi de 18H à 19H. dans les locaux de l'ancienne école primaire. Pour tout renseignement, se présenter aux heures de cours ou téléphoner au 06.13.63.41.04

Le bureau

Arts'Tasie

Après la traditionnelle pause estivale, Arts'Tasie a repris ses activités avec son exposition annuelle dans la salle polyvalente de la commune les 15 et 16 Septembre.

Comme chaque année maintenant, l'Association a permis, grâce à son esprit d'ouverture, à cinq peintres de villages voisins et amis de participer à cette exposition qui a réuni 17 peintres amateurs, soit 86 tableaux, ainsi que 19 enfants de l'Atelier de Peinture d'Arts'Tasie dont le travail varié et coloré a été très apprécié.

Outre Monsieur le Maire et ses adjoints, notre Conseiller Général, Monsieur Fabre, nous a fait l'honneur d'assister au vernissage qui s'est déroulé en présence de nombreuses personnes amies ou amateurs d'art. Le Président, Monsieur Etienne, a rappelé en quelques mots les activités de l'Association, remercié ses adhérents et tous ceux qui participent peu ou prou à son bon fonctionnement, en particulier la mairie pour son soutien. Monsieur le Maire et Monsieur Fabre ont à leur tour pris la parole, soulignant la qualité des œuvres exposées et encourageant chacun à continuer.

Une tombola dont l'unique prix était un tableau représentant de belles Ipomées bleues, réalisé en commun par quelques peintres de l'Atelier, de bon format et joliment encadré, avait été organisée. Le tirage au sort par une main innocente a désigné le N°34 Vart: Mme Gaëtane Martelli, demeurant à Bras, en a été l'heureuse gagnante et s'est vue remettre par le Président Monsieur Etienne, un certificat d'authenticité en bonne et due forme, sous les applaudissements et un petit sentiment d'envie des personnes présentes.



Cette exposition a attiré bon nombre de visiteurs surtout le Dimanche après-midi, malgré un vent un peu trop décoiffant! Merci à tous de votre visite, de vos appréciations, de vos commentaires, qui permettent à chacun d'en tirer son profit, et nous encouragent beaucoup, nous poussant à offrir, L'AN QUE VEN, le meilleur de nous-même.

La Secrétaire.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 août 2001

Etaient Présents: MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

<u>Absent Excusé</u>: M. HOFFMANN donne procuration à M. CUENOT Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS POUR L'EQUIPEMENT DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général du Var pour l'aider à financer l'acquisition de divers matériels et mobiliers pour l'équipement des bâtiments et espaces publics.

Il présente au Conseil Municipal les devis estimatifs :

-de la CAMIF d'un montant de 12 240 F. H.T. soit 14 639 F. T.T.C.

-un devis concernant l'acquisition d'un ordinateur et d'un moniteur de 5 676 F. H.T. soit 6 788.50 T.T.C. -d'un tapis d'un montant de 3 753.34 H.T. soit 4 489 F. T.T.C.

-d'un devis de M. Tony SOLIGNAC Tapissier à Brignoles d'un montant de 15 887.07 F. H.T. soit 19 000.93 F. T.T.C.

-le devis de la Société BROSSETTE BTI pour l'acquisition d'un chauffe eau d'un montant de 6 408 F. H.T. soit 7 663.97 F. T.T.C..

-le devis de la Sté FRANCIOLI d'un montant de 31 652.96 F. H.T. soit 37 856.94 F. T.T.C. pour l'acquisition de tables de parking

Total des acquisitions : 75 617.37 F. H.T. soit 90 438.33 F. T.T.C.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général du Var une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'aider à faire ces acquisitions.

PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le prix des repas du Restaurant Scolaire de la commune pour l'année 2001/2002. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas scolaire à 15.80 F. soit 2.41 € pour l'année scolaire 2001/2002.

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE CREDIT LOCAL DE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle que pour gérer sa trésorerie, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit de 300 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet du contrat et des pièces y annexées établis par le Crédit Local de France et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 Francs dans les conditions suivantes :

Montant: 300 000 francs

Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat Index des tirages : T4M

Taux d'intérêt : index + marge de 2.5 points de base Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle Commission de réservation : 1 000 Francs (montant prélevé sur le premier versement ou exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

ARTICLE 2: Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec

Dexia CLF Banque.

ARTICLE 3: Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'INSTALLATION D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LE STADE DE FOOTBALL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général du Var une subvention pour l'aider à financer les travaux d'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football.

Il présente le devis estimatif de l'entreprise HYDRO VAR à Brignoles qui s'élève à la somme de 90 850.00 F. H.T. soit 108 656.60 F. T.T.C.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'aider à financer cette opération.

PRIX DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la participation financière au transport scolaire de chaque enfant à 550 F. soit 83.85 € pour l'année 2001/2002.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision de maintenir le montant de la participation financière des parents au transport scolaire de chaque enfant à 550 F. pour l'année scolaire 2001/2002.

ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (S.I.E.) DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU VAR (SYMIELECVAR)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Considérant

- que la loi du 8 avril 1946 avait prévu que les communes autorités concédantes de la distribution publique d'électricité disposaient d'un nouveau modèle de cahier de charges pour moderniser les contrats de concession les liant à
- que le cahier des charges modèles prévu par la loi a enfin été élaboré par la Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies avec le concours des Ministères de l'Intérieur, de l'Industrie et d'autres organismes.

qu'il a recueilli le 31 mars 1992 l'avis favorable du Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz.

que ce nouveau document permet donc la révision du cahier des charges de distribution publique d'électricité, dont nombre de dispositions sont devenues avec le temps largement obsolètes.

-qu'il s'inscrit dans la volonté et la reconnaissance de l'affirmation du rôle d'autorités concédantes des collectivités locales en précisant clairement les engagements du concessionnaire afin d'assurer un service

moderne et de qualité.

que le renouvellement en cours des contrats de concessions entre les autorités concédantes du Var et EDF nécessite la mobilisation de compétences et la coopération des collectivités entre elles à la fois pour garantir l'équilibre du contrat et bénéficier des avantages qui y sont prévus lorsque les collectivités s'associent pour exercer ensemble leurs prérogatives.

que cette association qui n'existe pour le moment que sous la forme de syndicats locaux ne réunissant pas toutes les communes du département doit être conduite à son terme jusqu'à une maille territoriale proche de celle du

concessionnaire.

qu'outre les avantages financiers qu'elle procure, elle permet également d'exercer effectivement les missions obligatoires de

Considérant que l'article 17 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité codifié par l'article L 2224-31 nouveau Code Général des Collectivités Territoriales a étendu les compétences de contrôle des communes en rendant obligatoire le contrôle par ces dernières des réseaux publics, lignes et postes.

Vu la constitution du Syndicat Départemental d'Electricité du Var par arrêté préfectoral en date du

2 mars 2001.

Vu les statuts du SYMIELECVAR ayant pour objet de fédérer le plus grand nombre possible de collectivités concédantes dans le département, de facon à ce que les ressources financières ainsi

dégagées leur permettent d'exercer valablement ces compétences sans charge financière nouvelle. Compte tenu

• que Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Canton de La Roquebrussanne, auquel adhère notre commune, a donné un accord de principe pour son adhésion au Syndicat Mixte SYMIELECVAR.

• que l'adhésion du S.I.E. du Canton de La Roquebrussanne au Syndicat départemental ne pourra intervenir que lorsque chaque commune, membre du syndicat intercommunal, en aura délibéré au sein de son Conseil Municipal.

Dans ces conditions, je vous propose d'autoriser l'adhésion du S.I.E. du Canton de La Roquebrussanne, au SYMIELECVAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Canton de La Roquebrussanne au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Var (SYMIELECVAR) qui a pour compétences notamment l'exercice du pouvoir concédant et le contrôle du bon accomplissement des missions du service public.

DESIGNE comme délégué titulaire M. Alexandre ISTRIA

comme délégué suppléant M.

Michel CUENOT

ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE **CONTAMINEE PAR LES TERMITES**

En application de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 et son décret d'application du 3 juillet 2000 n°2000-613.

Monsieur le Préfet projette de prendre un arrêté de classement de notre commune en zone contaminée par les termites, ou susceptible de l'être à court terme. En effet, depuis trente ans la prolifération rapide de cet insecte menace notre patrimoine et nécessite des mesures de lutte organisée au niveau de notre commune et des communes limitrophes.

Les mairies sont tenues de recevoir la déclaration obligatoire des personnes (occupants, propriétaires, et syndics) dont les immeubles bâtis ou non bâtis dans les zones délimitées par l'arrêté préfectoral sont infestés, de même que celle des entrepreneurs qui

interviennent sur ceux-ci.

Il convient de noter que cette délimitation du territoire communal emportera obligation pour tout vendeur ou son mandataire d'un immeuble bâti de faire établir un état parasitaire par un expert indépendant de toute activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ces nouvelles dispositions.

Secours Populaire Comité Local

A tous nos amis donateurs.

Nous vous informons qu'une braderie farfouille aura lieu le SAMEDI 29 SEPTEMBRE toute la journée à notre siège du parking des Ferrages.

Cette année, notre semaine de collectage de vivres sera effectuée la première semaine d'octobre du LUNDI 1^{ER} au VENDREDI 05 OCTOBRE, vous pourrez déposer vos colis alimentaires, ou vos dons en Mairie de 9 H à 12 H, sauf le mercredi matin. LE SAMEDI 6 OCTOBRE réception de 9 H à 12 H à notre siège.

Pour le contenu de ces colis, nous souhaitons : -plats cuisinés (raviolis, choucroute, cassoulet etc...), tomates pelées ou concassées, pâtes, riz, huile, café, sucre, petits déjeuners, chocolat et biscuits pour enfants...

ATTENTION AUX DATES DE CONSERVATION Nous vous remercions par avance, de votre générosité.

PRECISIONS CONCERNANT LES CONTAINERS A VETEMENTS DU PARKING DES FERRAGES

Ceux-ci n'appartiennent pas au SECOURS POPULAIRE. Ils seront enlevés par l'entreprise qui en est propriétaire.

MOTIFS INVOQUES:

-Excès de linge non recyclable.

-Un des containers a été détérioré par des vandales : porte fracturée, et vol du contenu.

-Du linge, bouteilles cassées et autres... ont été versés dans un autre containeur.

-En juillet et août cet endroit est devenu un dépotoir. PRIERE DE NE PLUS RIEN DEPOSER A CET

Notre COMITE continuera à fonctionner avec l'aide de toutes les personnes de bonne volonté. A dater de ce jour, veuillez déposer le linge et les vêtements triés et propres, uniquement à notre local

les jours de permanences, Mardi et Vendredi. Si vous n'avez pas de moyens de transport, nous sommes à votre disposition pour aller les chercher à domicile.

Veuillez nous contacter au 04.94.72.29.50 (répondeur) ou 04.94.72.25.21 Mme J. Boursier. En vous remerciant de votre compréhension.

CASTAGNADE

Veuillez noter que pour la 5^{ème} année consécutive, nous organisons notre CASTAGNADE LE DIMANCHE 14 OCTOBRE à partir de 15 H, Salle polyvalente de Ste-Anastasie.

Au menu : Châtaignes grillées, pâtisseries, accompagnées de cidre, rosé, jus de fruits. Ambiance musicale et conviviale assurée par notre ami JO PIERRINI.

Participation: 50 F. pour les adultes, demi tarif pour les ados, et gratuit pour les moins de 10 ans. Pour les groupes, veuillez réserver vos places : 04.94.72.29.50. ou 04.94.72.23.99. Au plaisir de se revoir.Pour l'équipe - le Président.

A.S.L. Boucles de l'Issole

Belle réussite pour l'édition 2001 des boucles de l'Issole le 8 juillet avec 287 participants au départ de ces 11 km 200. Malgré la chaleur belle prestation d'un habitué des podiums ANDRIEU Jérome du CSMS La Seyne en 36'29 devant le militaire du 3ème RIMA DE Canjuers MASRAR MAJID en 36'48 suivie d'Adel CHAMKHIA du Team Jogger en 37'15 (lauréat en 2000). Chez les féminines, victoire de MOKRANI Mélika en 45'15, algérienne en vacances, suivie à plus de 2' par OTTAVI Karine ASPTT Toulon/La Valette en 47'56 et Patricia LEPREUX 1ère V1 en 49'01 des Hospitaliers de Toulon. Les vainqueurs des différentes catégories ont été félicités par MM Morin et Juraver, Adjoint aux sports.

Les participants ont beaucoup apprécié le parcours longeant l'Issole, l'accueil, l'esprit convivial et l'apéritif qui a suivi les remises des prix.

Cette année, 2 courses pour les enfants ont suivi celle des grands avec près de 80 participants pour courir 1 km et 3 km avec à l'arrivée une médaille et des cadeaux pour tous. Belle prestation des Anastasiens qui ont fait honneur à leur village. Voici le classement Chez les hommes :

- 1^{ER} HOURDILLE Stéphane (125^{ème} en 51'30) 2^{ème} CANON Claude (169^{ème} –3èmeV3- en
- 3ème AGOSTINI Baptiste (188ème 2ème junioren 56'10)

Chez les femmes:

- 1^{ère} COTTO Françoise (230^{ème} en 1H01') 2^{ème} GRANGER Danièle (242^{ème} en 1H03')
- 3^{ème} THIBAUD Laurence (279^{ème} en 1H15')



L'A.S.L. remercie tous les bénévoles des associations de Ste-Anastasie qui se sont démenés pour assurer la sécurité, les ravitaillements, les

Merci aussi à nos partenaires principalement les commerçants et artisans de Ste-Anastasie (qui ne peuvent être tous cités ici).de Besse pour les fleurs et Forcalqueiret grâce à qui nous avons pu offrir aux coureurs lots, coupes et ravitaillement de qualité.

Les responsables remercient tout particulièrement la Mairie de Ste-Anastasie Monsieur J.P. Morin, l'adjoint aux sports Monsieur A. Juraver et les élus qui nous ont donné les moyens et fait confiance pour que cette édition soit une réussite.

Rendez-vous à l'année prochaine pour l'édition 2002.

Les responsables Patricia Lepreux et Alain Dardouillet.

Pile qui roule n'amasse pas mousse

Les piles de votre baladeur ont encore lâché en plein milieu de votre morceau préféré! Ne les jetez pas rageusement dans la poubelle. Des bacs pour la collecte des piles et batteries usagées sont à la disposition de tous dans les points de vente de ces articles.

Révision des listes électorales pour les élections de 2002 membres assesseurs

des tribunaux paritaires de baux ruraux et des membres à voix délibérative des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux.

AVIS

Les listes électorales pour les élections de 2002 doivent être révisées entre le 1er octobre et le 1er décembre 2001.

Conditions d'inscription :

Conformément à l'article L 442-2 du Code de l'organisation judiciaire, les bailleurs et preneurs doivent pour pouvoir être inscrits sur les listes électorales réunir les conditions suivantes

- Etre de nationalité française, ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne;

2 – Avoir dix huit ans au moins;

3 – Jouir de leurs droits civils, civiques et

professionnels:

4 – Etre domicilié ou résider dans le ressort du tribunal paritaire de baux ruraux ou y posséder à titre de propriétaire des biens immobiliers faisant l'objet d'un bail rural.

Les personnes morales possédant la qualité de bailleur ou de preneur (fermage-metayers) ayant leur siège social dans le ressort du tribunal paritaire peuvent participer à la consultation. Pour les GAEC, tous les membres y participent (article L 323-13 du code rural).

Les listes électorales sont au nombre de quatre : bailleurs à ferme, preneurs à ferme, bailleurs à métayage, preneurs à métayage; ou de deux : bailleurs à ferme, preneurs à ferme, selon que le métayage est ou n'est pas pratiqué dans le département ou partie du département (cf L 441-2 du code de l'organisation judiciaire);

Les électeurs qui réunissent plusieurs de ces qualités sont inscrits sur la liste correspondant à leur qualité prédominante;

Tous les propriétaires bailleurs, y compris en indivision participent à la consultation;

En cas de démembrement de la propriété (nupropriétaire – usufruitier) l'usufruitier participe seul à la consultation.

Les époux participent chacun au vote lorsque le bien loué appartient à la communauté ;

Le mari, la femme, les enfants majeurs et de façon générale toutes les personnes figurant comme copreneurs dans le bail participent à la consultation; En application de l'article L 442-3 du code de l'organisation judiciaire chacun des bailleurs et preneurs ne peut exercer son droit de vote que dans une seule commune.

Lorsque l'immeuble est situé dans le ressort de deux tribunaux l'électeur vote au lieu du tribunal de son

Lorsque l'immeuble est indivis et qu'il est situé dans le ressort de tribunaux paritaires différents, l'ensemble des indivisaires opte pour le même

Les demandes d'inscription doivent parvenir à la mairie au plus tard le 1^{er} décembre 2001.

La vie associative

Tasie Gym Danse

Une réunion préparatoire à l'organisation des cours de danse enfants et adolescents a eu lieu le vendredi 21 septembre à 18H30.

A cette réunion la présence « obligatoire » des parents avait été demandée sur le bulletin communal de Juillet/Août et dans un article de la presse Var

Pourtant pas un parent des élèves de l'année écoulée ne s'est présenté. Seuls, les parents de trois nouveaux adhérents étaient là.

Compte tenu de ce désintéressement total et massif j'ai le regret d'annoncer que ces cours de danse ne pourront pas démarrer en ce début d'année. Mon téléphone : 04.94.72.22.36

Les cours de gym adultes ont commencé les lundi, mardi, jeudi de 10H à 11H et le mercredi de 9H à

Tarifs: 80F. d'inscription et 370 F. à l'année ou 3 chèques de 124 F.

Le Président.

Club de Badminton

A vos raquettes! Le club a repris ses activités depuis le mardi 11 septembre.

Les entraînements ont lieu tous les mardis et vendredis, dès 20 H. Les enfants peuvent s'entraîner les mercredis de 18H à 19H30.

Si vous êtes tentés, venez nombreux à la journée portes ouvertes, le dimanche 7 octobre à partir de 10H au gymnase.

Sportivement.

Le Bureau

Ecole de Rugby

Une école de rugby peut se monter à Ste-Anastasie. Elle concerne les enfants garçons et filles de 6 à 12 ans. Les intéressés ont rendez-vous le mercredi 10 OCTOBRE à 18 H à la salle polyvalente.

BUDGET COMMUNAL: MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

• Compte 606331 Fournitures travaux en régie bâtiments + 20 + 26 000 F

 Compte 6064 Fournitures administratives 	+ 26 000 F
 Compte 61523 Entretien de voies et réseaux 	+ 100 000 F
 Compte 6155 Entretien de biens mobiliers 	+8000 F
 Compte 6156 Maintenance 	+20 000 F
 Compte 6227 Frais d'actes et contentieux 	+ 2 000 F
 Compte 6228 Divers frais 	+6000 F
 Compte 6231 Annonces et insertions 	+ 5 000 F
 Compte 635 Autres Impôts et Taxes 	+800 F
 Compte 6535 Formation élus 	+ 1 900 F
 Compte 6558 Autres dépenses obligatoires 	+ 300 F
 Compte 668 Autres charges financières 	+ 1 000 F
 Compte 6232 Fêtes et Cérémonies 	+ 30 000 F
 Compte 022 Dépenses Imprévues 	- 221 000 F
 Compte 70611 Redevances ordures ménagères 	+20 000 F
 Compte 022 Dépenses Imprévues 	- 10 000 F
 Compte 6411 Personnel titulaire 	+ 30 000 F
INVESTISSEMENT	
On fration 17 . Division Transcer Communication	

Opération 17 : Divers Travaux Communaux

• Compte 2313 Immob. en cours de construction - 70 000 F • Compte 2315 Immob. en cours d'instruc.techn. + 70 000 F

Opération 3 : Acquisition de matériels

 Compte 2184 Mobilier +15 000 F Compte2157 Matériel de voirie -15 000 F

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

PASSAGE à L'EURO DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DU CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - CONSTAT GENERAL DE CONVERSION

Vu le traité de l'Union Européenne;

Vu le règlement (CE) n°1103/97 du Conseil de l'Union Européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'Euro;

Vu le règlement (CE) n°974/98 du Conseil de l'Union Européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'Euro;

Vu le règlement (CE) n°2866/98 du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1er janvier 1999; L'Assemblée,

Considérant qu'au cours de la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001, l'utilisation de l'unité de l'Euro dans les relations contractuelles est laissée à l'appréciation des parties ;

Considérant que pendant la période transitoire, la conversion en unité Euro des contrats d'emprunt en cours d'exécution initialement libellés en unité Franc peut être effectuée par les

Considérant que cette conversion doit alors être opérée en conformité avec la réglementation communautaire;

Après en avoir délibéré ; DECIDE

Dans les contrats d'emprunt dont la liste est annexée ci-après. l'unité Franc est convertie en unité Euro.

Cette liste comporte, d'une part, les indications nécessaires à l'identification des emprunts concernés (établissement, prêteur, n° de contrat, objet, taux, durée et type d'amortissement) et, d'autre part, l'indication des montants du capital emprunté et de l'annuité exprimés en unité Franc et unité Euro.

En conséquence, le Maire est autorisé à signer le constat global de conversion.

ANNULATION DE TITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler la facture suivante:

Année 2000 : Ordures Ménagères

• Facture n°68 d'un montant de 800 F adressée à Michel BERNARDI

et de procéder à une réduction d'un montant de 800 F. du titre n°132 de

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'annulation et la réduction de la facture et du titre désignés ci-dessus. La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2001 article 673.

ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION A UN PARTICULIER

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une tondeuse à gazon de marque MASSEY FERGUSSON N° de série 9072 Type 12 Sérial n° 1446801672 pour l'entretien des espaces verts de la commune. le prix proposé est de 10 000 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré décide d'acquérir cette tondeuse à gazon au prix de 10 000 F.la dépense correspondante est prévue au Budget Communal article 2157 Opération 3.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT NECESSAIRES A L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE VOIE RURALE

(Chemin de l'Ubac et des Bréguières)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire réaliser par une entreprise de travaux de terrassement l'ouverture d'une nouvelle voie rurale. Il présente le devis estimatif qui s'élève à la somme de 14 700 F HT soit 17 581 F TTC. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer ce projet.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : SUBVENTION

Le Conseil Municipal, Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur la Ministra de l'Intérieur, datée du 5 mars

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962 CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipement et des Transports, Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1: De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 725.16 F. pour le premier semestre 2001, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2: D'inscrire la dépense au budget communal 2001 article 6458

ARTICLE 3: De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE BONIFICATION D'INTERETS AU CONSEIL GENERAL DU VAR pour un contrat de Prêt à Annuités Réduites souscrit auprès de Dexia Crédit Local

Afin de pouvoir bénéficier d'un prêt à taux bonifié par le Conseil Général du Var, le Conseil Municipal est invité à :

-Solliciter auprès du Conseil Général la bonification d'intérêts sur un prêt de 200 000 F., pour financer la rénovation d'équipements communaux d'un montant H.T. de 468 850 F., s'inscrivant dans le cadre des opérations éligibles au titre du programme équipement communal.

-Souscrire auprès du Dexia Crédit Local de France un contrat de prêt bonifié sur 15 ans, à taux fixe et échéances constantes, sans commission ni frais de dossier : ces conditions sont les suivantes :

ECHEANCES: 15 annuités constantes

TAUX FIXE ANNUEL : 4.64 %. Une réfaction de 0.01 % est appliquée sur le Taux fixe annuel

par tranche de 2 mois d'amortissement en moins; Avec un versement en novembre 2001 et une 1^{ère} échéance le 1^{er} mars 2002 la réfaction est de 0.04 % ramenant le taux fixe annuel à 4.60 %.

Par ailleurs, grâce à la personnalisation de la 1^{er} date d'échéance, le Prêt Bonifié « bonniPar » est proposé avec un allégement d'intérêts et un gain budgétaire

sur toute la durée du prêt, équivalent à un taux fixe annuel de 4.16 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions ci-dessus et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer le contrat de prêt correspondant.

Travaux réalisés durant le mois écoulé

- Menus travaux dans les bâtiments scolaires (rentrée).
- Constitution d'un mur de soutènement (stade des Négadisses).
- Obstruction de nids de poule.
- Entretien des espaces verts.
- Prolongation du réseau d'électricité de l'école primaire.
- Busage d'une partie du canal d'arrosage chemin des Horts et du parking des écoles.
- Reprise du crépi de l'entrée de l'école primaire.
- Entretien stade de football.
- Enlèvement d'embâcles sur l'Issole.
- Peinture des bancs du parking des Ferrages et de la rampe de la mairie.
- Réparation porte des vestiaires salle polyvalente (après détérioration par les joueurs).
- Remise en place de la jardinière devant le bar des amis.
- Démolition d'un pilier de la clôture des Cigales devenu dangereux.
- Entretien du matériel roulant.
- Installation d'un distributeur automatique de billets à la Poste.



Oratoire de l'ancien chemin de St-Quinis

Cet édifice religieux appartenant à notre patrimoine rural se situe à Peiro Cantaou (vers le haut de l'actuel chemin du Vallon de Gueirol). Maintes fois détérioré, et aussi usé par les ans, il ne constituait plus le lieu de foi ayant jalonné pendant des siècles l'itinéraire de Saint-Quinis. Aujourd'hui restauré par quelques bénévoles conduit par notre ami Jeannot (qui nous a demandé de ne pas le citer) l'oratoire de Peiro Cauntaou (chant de la Perdrix) a retrouvé une nouvelle jeunesse.

Incinération - Feux

Après une longue pause estivale (depuis le 1^{er} juin) l'incinération des végétaux sera de nouveau autorisée à partir du 15 OCTOBRE Dès cette date, il est cependant recommandé de ne pas s'affoler et de tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier du vent, comme d'une éventuelle sécheresse persistante;

L'Euro et les seniors

Suite à l'article paru dans le bulletin n°136 de Juillet/Août, la réunion d'information assurée par Mme Aveline Euro-formateur se tiendra le Mardi 16 octobre 2001 à 14 H 30 salle

de l'ancienne mairie Votre inscription en mairie permettra de dét erminer s'il y a lieu d'organiser d'autres réunions.

Merci de votre compréhension.

Déchets encombrants

Depuis quelques mois, nous constations une amélioration due sensiblement à votre civisme. Hélas! il semble bien que l'été soit passé par là et que les bonnes vieilles habitudes aient repris le dessus. Rappelons donc que la commune enlève chaque dernier lundi du mois, les déchets encombrants des ménages (ce qui, tel un sommier par exemple, n'entre pas dans le coffre d'une voiture).

Cet enlèvement devant votre domicile est gratuit et il suffit de s'inscrire préalablement à la mairie (04.94.69.64.40).

Ce petit effort permettra à notre village d'être plus accueillant en n'offrant plus à la vue de chacun le spectacle affligeant de chemins jonchés de volumineux détritus.

<u>Trésorerie de BESSE sur Issole</u> <u>Modification des Horaires d'ouverture</u>

A compter du 01/10/2001 les horaires d'ouverture de la Trésorerie seront les suivants : <u>du Lundi au Jeudi</u> 8H30 à 12H et 13H à 16H <u>le vendredi</u> 8H30 à 12 H <u>Fermeture le vendredi après-midi.</u> Service Social de la Mairie

Mme Marie LAURENT sera absente du lundi 22 octobre au mardi 30 (inclus). En cas d'urgence, s'adresser au bureau d'accueil de la mairie.

<u>Centre de Formation d'Animateurs et</u> de Gestionnaires

Devenez animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs. Formation B.A.F.A. / B.A.F.D. Siège social : IVFA 9 bd de Strasbourg 83000 Toulon Tél. 04.94.91.63.38

Information jeunesse
Si vous avez entre 18 et 25 ans, que vous souhaitez découvrir un pays de l'Union Européenne autre que la France, une autre culture une autre langue...
Vous pouvez devenir Jeune Volontaire Européen et participer pendant 6 à 12 mois à la réalisation d'un projet utile, humanitaire, sportif, culturel au sein d'une association ou collectivité locale.
Vous percevrez alors une aide du Conseil Général, et bénéficierez d'une formation linguistique.
Pour plus d'information se présenter à l'I.V.F.A. du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30. ou téléphoner au 04.94.91.63.38.

Tout ce que vous faites compte pour la

<u>planète</u> (suite) Quelques gestes simples pour participer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie

LES DECHETS

Ca y est la poubelle déborde.

L'inévitable corvée se profile! De plus en plus

nombreux, les déchets semblent nous envahir. Pourtant, correctement triés et valorisés, beaucoup d'entre eux sont une véritable source de richesse pour la collectivité.

Nos poubelles ont des couleurs!

Ah! C'est simple de tout mettre dans le même sac... Mais quel gâchis! Le recyclage des déchet permet de fabriquer les objets usuels. Ainsi, avec 1 bouteille en plastique, on peut fabriquer 7 cartes téléphoniques.

Faites plaisir à vos déchets...
... offrez-leur des sacs-poubelle signalés par des écolabels (NF Environnement ou Ecolabel européen). Aujourd'hui, ces labels s'appliquent à de nombreux produits, des peintures aux serviettes, en passant par les ampoules et les filtres à café.

Dans les petits papiers
La plupart des feuilles ont deux faces utilisables,

La plupart des feuilles ont deux faces utilisables, non? Alors pourquoi ne pas les réutiliser comme brouillon? Evitez d'imprimer tous les courriers électroniques que vous recevez...

Les trottoirs n'acceptent plus les monstres Une vieille machine à laver ne s'insère pas

facilement dans le paysage. Il existe 2 300 déchetteries en France pour recueillir les gravats et autres « encombrants » (appareils ménagers, matelas...). Le bon réflexe, c'est d'appeler votre mairie pour vous renseigner. Pensez aux monstres!